

CORAT RIVIERA

COMMISSION CONSULTATIVE RÉGIONALE POUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2005

HISTORIQUE, MISSIONS ET FONCTIONNEMENT

Instituée en 1987 par les dix municipalités du district, sous la forme d'une commission intercommunale, la CORAT Riviera a pour mission d'étudier les problèmes d'aménagement du territoire qui concernent l'ensemble de la région ou une partie de celle-ci. C'est un organisme de réflexion, de concertation et de coordination à caractère consultatif, qui présente des propositions aux municipalités.

La CORAT Riviera est formée des délégués municipaux des dix communes du district responsables de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, accompagnés des chefs des services d'urbanisme des trois grandes communes, d'une architecte-urbaniste et du préfet. Pour la présente législature, elle est présidée par M. Jean-Pierre Allegra, conseiller municipal à Corseaux.

Afin de répondre aux objectifs définis par les municipalités et d'assurer un suivi régulier, la CORAT nomme parmi ses membres un bureau exécutif, ainsi que des groupes de travail spécifiques chargés de suivre les dossiers les plus importants. Cas échéant, ces groupes peuvent recourir aux avis et prestations d'un consultant extérieur. Les membres de la CORAT sont régulièrement tenus au courant des démarches entreprises par les groupes de travail et de l'avancement des mandats qui leur ont été confiés lors des réunions de la commission plénière.

ACTIVITÉS 2005 DE LA CORAT PLÉNIÈRE

La CORAT plénière s'est réunie à 3 reprises au cours de l'année 2005. Les principaux sujets suivants ont été abordés dans ce cadre : avenir de la CORAT, communauté tarifaire, bus du Petit Prince, terrains de football, installations sportives d'intérêt régional, terrains de la Veyre.

Les séances de la CORAT plénière sont également l'occasion d'informer ses membres des planifications et/ou réflexions en cours dans les communes, en particulier sur celles ayant une incidence régionale.

En outre, dans le cadre de la consultation publique du plan directeur cantonal, les représentants de la CORAT ont été invités à une séance d'information qui s'est tenue le 24 novembre 2005 à Vevey.

ACTIVITÉS 2005 DES GROUPES DE TRAVAIL

GT CORAT

Comme annoncé dans le rapport d'activités 2004, le GT CORAT s'est concentré sur l'exploration des pistes possibles quant à l'avenir de la CORAT.

Un document a été rédigé par le SAI; il rappelle les missions et tâches de la CORAT telles que définies en 1987, et dresse un constat du fonctionnement actuel; il propose également quelques pistes de réflexions avec leurs avantages et inconvénients respectifs.

Sur la base de ce rapport, complété par quelques réflexions du bureau GEA (sollicité ponctuellement à cette occasion), la CORAT a souhaité consulter l'ensemble des

municipalités du district sur l'avenir de la CORAT; un questionnaire a donc été élaboré portant sur les missions de la CORAT, les moyens/ressources humains et financiers, les rôles/compétences des politiques et des techniques et enfin, la délégation de compétences/tâches à un organe technique régional (à définir).

En synthèse, il ressort que, globalement, les municipalités souhaitent voir la CORAT demeurer un organe consultatif, de coordination et d'échange, bien qu'elles soient conscientes qu'une amélioration est nécessaire en matière de coordination.

Quant aux moyens (ressources sur les plans humain et financier) à déployer, il n'y a pas de consensus autour d'une solution. Il est cependant assez clair que la CORAT ne disposera pas de ressources financières propres.

Concernant les compétences respectives des politiques et des techniques au sein de la CORAT, les premiers sont appelés à rester un "organe de pilotage", les seconds, une "aide à la décision".

Les municipalités ne souhaitent pas déléguer des compétences à un organe technique régional. L'idée d'une délégation ponctuelle, sur un projet précis, a cependant été émise par certaines d'entre elles.

GT Transports

Pour mémoire, le GT Transports a été activé dès septembre 2004. Il est présidé par M. Jacques Delaporte, conseiller municipal à Montreux, et est composé de représentants de plusieurs municipalités du district, des principaux partenaires des transports publics de la région, soit les VMCV et MVR, ainsi que d'un représentant du Service cantonal de la mobilité (SM). Son but principal porte sur la mise en œuvre des objectifs du PDR, en particulier celui de réactiver une réflexion sur la mise en œuvre d'une communauté tarifaire.

Dans ce cadre, une séance a été organisée début 2005, en présence de représentants des communes du Bas-Chablais intéressées à la démarche. Cette séance a été consacrée à la présentation de la communauté tarifaire MOBILIS (agglomération lausannoise) par le SM et a permis de discuter des premiers principes d'une extension à la région Riviera/Chablais.

En effet, les objectifs du canton étant, à terme, d'étendre la communauté tarifaire MOBILIS à l'ensemble du canton, le SM a clairement soutenu la démarche d'une extension de MOBILIS à la Riviera et à quelques communes du Bas-Chablais, dans un premier temps.

Les municipalités du district de Vevey soutiennent cette démarche dont le pilotage est assuré par le canton, en partenariat avec les principales entreprises de transports (VMCV, MVR, TPC et Car Postal Valais), le suivi politique étant assuré par une délégation de la CORAT et du Bas-Chablais.

Selon les dernières informations transmises par le SM, la première étape du projet d'extension de la communauté tarifaire est prévue selon deux phases :

Phase 1 : délimitation du périmètre d'extension, définition du zonage et calcul des pertes de recettes des entreprises de transport.

Phase 2 : préparation à la mise en œuvre de l'extension prévue à fin 2007.

Les premiers résultats de la phase 1 devraient être connus courant 2006.

En outre, le GT Transports a repris en 2005 le dossier d'extension du Bus du Petit Prince. Comme annoncé dans le rapport d'activités de 2004, le projet d'extension du Bus du Petit Prince aux communes des hauts de la Riviera et à cinq communes de la Veveyse fribourgeoise (Châtel-St-Denis, Remaufens, Bossonnens, Attalens-Tatroz, Granges) a été développé tant sur les aspects parcours, horaires, que financiers, l'objectif étant de garder le principe d'un seul bus et de contenir ainsi les coûts au maximum.

L'extension du Bus du Petit Prince a été inaugurée, le premier week-end de juin 2005, avec la publication des nouveaux horaires, selon un concept graphique rajeuni et complet, distribué largement et dont la presse s'est fait écho.

GT Équipements sportifs

Ledit GT est présidé par M. Pierre Ducraux, conseiller municipal à Vevey. Comme en 2004, il ne s'est pas réuni en 2005, contrairement au sous-groupe de travail "Terrains de football" (composé de 4 conseillers municipaux) qui s'est réuni à plusieurs reprises.

Comme annoncé dans le rapport d'activités de 2004, les municipalités du district ont été consultées au sujet d'un inventaire sur les installations sportives d'intérêt régional. Pour rappel, cet inventaire vise à déterminer les besoins et à définir les investissements nécessaires pour les années à venir.

Il ressort des réponses des municipalités, pour l'essentiel, que la réalisation des terrains de football intercommunaux est admise comme première priorité, à l'unanimité (-1). La plupart d'entre elles estime que le financement devrait plutôt s'opérer par le biais de la CIEHL. Par ailleurs, la majorité considère que le financement d'équipements d'intérêt régional ne doit concerner que les nouveaux équipements, l'entretien devant rester à la charge des communes propriétaires. Enfin, il y a divergence de vues sur les priorités de réalisation des autres équipements sportifs.

Concernant la réalisation des terrains de football sur les sites de Praz Dagoud (St-Légier), la Veyre (Vevey) et Gérénez (La Tour-de-Peilz), le dossier est revenu à maintes reprises dans les discussions de la CORAT, essentiellement quant au financement du crédit d'étude.

En effet, le S-GT Terrains de football a souhaité engager des études complémentaires (soumissions rentrées), dans le but d'être au clair sur les montants à engager par la suite. Deux options ont été envisagées, soit par le biais d'un préavis communal, soit par le biais de la CIEHL. Aucune décision n'a été prise par les municipalités en 2005 et cet objet devra trouver une issue courant 2006.

Par ailleurs, les projets de Praz Dagoud et de la Veyre ont été mis à l'enquête publique en 2005.

GT Transports publics

Présidé par M. Ernest Cardis, syndic de St-Légier-La Chiésaz, le GT Transports publics a poursuivi les négociations avec Romande Energie. L'année 2005 aura été marquée par un succès partagé qui a permis à la SEVM (Société Electrique Vevey Montreux) de percevoir la part de l'Etat sur les coûts non couverts des VMCV, d'entente avec les communes et dans le respect des conventions. Deux points demeurent encore ouverts dans ces négociations, à savoir la filialisation des VMCV et le rachat par Romande Energie des actions SEVM détenues par les communes ou leur échange contre des actions de la Compagnie Vaudoise d'Electricité, société mère du groupe Romande Energie.

Le GT Transports publics a aussi piloté la requête à la Cour Constitutionnelle du Canton de Vaud en annulation du décret du 5 avril 2005 sur le secteur électrique, ainsi que le recours au Tribunal Fédéral sur le même objet.